



MAIRIE de
ROSIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU

LUNDI 05 JUIN 2023 A 20 H 00

▪ Date de convocation :	26 mai 2023	▪ Nombre de conseillers municipaux :	27
▪ Date d'affichage :	26 mai 2023	▪ Nombre de conseillers en exercice :	27
		▪ Nombre de conseillers présents :	20
		▪ Nombre de conseillers votants :	27

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud RAYMOND, Maire en exercice.

Etaient Présents :

M. Arnaud RAYMOND, *Maire,*

M. Michel OUDIN, Mme Françoise POINSENOT, M. Bruno MAYEUR,
Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, M. Raphaël GELARD,
Adjoint au Maire,

M. Chris MANIERI-BIGORGNE,
Conseiller municipal délégué,

Mme Annie BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, Mme Béatrice HENRY, M. Pascal VIEVILLE,
M Franck FEDER, M. Jean-Christophe TOUPET, M. Ioan Cristian NACU, M. Johan PILLOUD,
Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Laure CLERGET, Mme Audrey BIDAUD,
Mme Annie PERINET.
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

M. Patrick MELCHERS	mandataire	M. Michel OUDIN,
M. Daniel GAC	mandataire	Mme Françoise POINSENOT,
M. Rémi DAUPHIN	mandataire	Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU,
M. Jérôme LO-HOI-NING	mandataire	M. Raphaël GELARD,
Mme Caroline HECKLY	mandataire	Mme Annie BRANGBOUR,
Mme Natacha VAIRELLES	mandataire	M. Chris MANIERI-BIGORGNE,
Mme Stéphanie JONIAUX	mandataire	Mme Laure CLERGET.

Etaient absents :

Secrétaire de séance :

M. Chris MANIERI-BIGORGNE a été désigné comme Secrétaire de séance.

**TAXE LOCALE SUR LES ENSEIGNES ET PUBLICITES EXTERIEURES
(TLPE)**

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2024

Rapporteur : Monsieur Bruno MAYEUR

Mes Chers Collègues,

L'article L 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de Taxe Locale sur les Enseignes et Publicités Extérieures (TLPE), ces tarifs étant relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Pour 2023, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de + 6 % (source INSEE).

Le montant maximum de la base de la TLPE est revalorisé chaque année et s'élève pour 2024, compte tenu de la strate démographique de notre commune et de son appartenance à Troyes Champagne Métropole à 23,30 €.

Afin de respecter les dispositions légales, je vous propose de fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

		Proposition de tarifs pour 2024
Dispositifs apposés sur des mobiliers urbains		0 €
Enseignes	De 0 à 7 m ²	0 €
	De 7 à 12 m ²	23,30 €
	De 12 à 50 m ²	46,60 €
	Au-delà de 50 m ²	93,20 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques	En-deçà de 50 m ²	23,30 €
	Au-delà de 50 m ²	46,60 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques	En-deçà de 50 m ²	69,90 €
	Au-delà de 50 m ²	139,80 €

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

Pour extrait conforme, le 06 juin 2023

Le secrétaire de séance,



Arnaud RAYMOND

ARNAUD RAYMOND
2023.06.09 13:54:39 +0200
Ref:20230609_091923_1-2-O
Signature numérique
Le Maire